

CORTIX

Société anonyme au capital de 305.700,60 euros
Siège social : Parc d'activités Neil Armstrong II
19, avenue Neil Armstrong 33700 MERIGNAC
RCS Bordeaux B 421 603 747

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE R. 225-116 DU CODE DE COMMERCE

Le Conseil d'administration de la société CORTIX (ci-après désigné la « **Société** »), a, aux termes des décisions en date du 7 novembre 2011, décidé de faire usage de la délégation de compétence que lui a conféré l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 juillet 2011 (ci-après désignée l'« **Assemblée** ») et de procéder à l'émission de 4.524.886 actions ordinaires (les « **Actions** »).

Ce rapport complémentaire a pour objet de décrire (i) les conditions définitives de cette émission, et (ii) de permettre aux actionnaires d'apprécier l'incidence sur leur situation de cette émission, en tenant compte de l'ensemble des titres émis susceptibles de donner accès au capital social.

I. CONDITIONS DEFINITIVES DE L'EMISSION DES ACTIONS

1. Emission et attribution des 4.524.886 Actions

Conformément aux délibérations de l'Assemblée, les 4.524.886 **Actions** sont émises au prix unitaire de 0,442 euro, comprenant une prime d'émission de 0,342 euros par action, qui correspond à la négociation entre l'Investisseur et la Société (basée sur la valorisation de la société déterminée par la société EXE Consulting, expert indépendant, dans son rapport remis le 11 juillet 2011).

Les 4.524.886 Actions sont attribuées à la société 2 H Technologies, société à responsabilité limitée au capital variable de 7.650 euros dont le siège social est situé Parc d'activités Neil Armstrong II, 19, avenue Neil Armstrong – 33700 Mérignac, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 439 814 187 (« **2HT** »).

2. Conséquence de l'attribution des Actions

Les actions émises à l'occasion de l'exercice de la délégation de compétence en date du 7 novembre 2011 seront soumises, à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes de même catégorie et porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites.

Dans les répartitions des bénéfices qui pourront être effectuées au titre de l'exercice en cours lors de leur souscription, ces actions nouvelles permettront à leur Titulaire de

recevoir le même montant net que celui qui pourra être attribué aux titulaires des actions anciennes de même nominal et de même catégorie.

3. Réalisation définitive de l'augmentation de capital

Les 4.524.886 Actions composant l'intégralité de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 452.488,6 euros ont été entièrement souscrites par la société **2HT** au moyen d'un bulletin de souscription, duquel il ressort que cette dernière a souscrit à l'intégralité des Actions par compensation dans les conditions fixées par l'**Assemblée**

Le conseil d'administration a constaté en séance que les 4.524.886 Actions ont été entièrement souscrites par la société 2HT, tel qu'en atteste l'arrêté des comptes établi par le Conseil d'administration et certifié par le commissaire aux comptes en date du 4 novembre 2011.

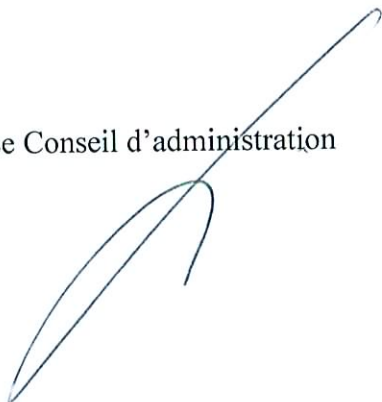
Ainsi, le conseil a pu constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital dans les conditions décrites ci-dessus.

II. INCIDENCE DE L'EMISSION DES 4.524.886 ACTIONS SUR LA SITUATION DES TITULAIRES DES TITRES DE CAPITAL ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Enfin, nous joignons en Annexe 1 un tableau récapitulant l'incidence de l'émission des 4.524.886 **Actions** sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne leur quote-part dans les capitaux propres, au vu d'une situation comptable intermédiaire en date du 30 avril 2011 ainsi que l'évolution de la dilution de la quote-part d'un titulaire de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital (« X ») détenant actuellement 1 % du capital social.

Ce rapport est immédiatement mis à la disposition des actionnaires au siège social et il sera porté à leur connaissance à la plus prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'administration



Annexe 1

Tableau simplifié récapitulant l'incidence de l'émission des Actions

Au 30 avril 2011 pour une action	Capitaux propres	Nombre d'actions	Quote-part par Action
Avant l'émission	- 13 740 754,11	3 057 006,00	-4,495
Emission	1 999 999,61	4 524 886,00	0,442
Après l'émission	-11 740 754,50	7 581 892,00	-1,548